

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Éditorial



Les plus de cinq millions de fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (hospitalière, territoriale et d'État) vont être amenés à voter du 29 novembre au 6 décembre 2018.

À la DGFIP, ce vote se fera pour la première fois par voie électronique, ce qui, rappelons-le, a été décidé unilatéralement par notre ministre. Une forte participation aux différents scrutins (CAP, CCP et CT) confèrera aux futurs élus la légitimité de leur mandat et permettra aux agents de se donner les moyens d'être entendus par leur administration.

Le vote CGT, c'est le premier acte de résistance aux contre-réformes qui pleuvent sur les salariés, notamment CAP 2022, la volonté d'en finir avec le statut de la Fonction publique, les dizaines de milliers de suppressions d'emplois programmées et à venir, accompagnées par la remise en cause des droits et garanties et des règles de gestion des agents, la menace de la fin de la séparation ordonnateur/comptable, le gel de nos salaires, la réforme des retraites...

Rappelons notamment que la CGT a été un acteur décisif de la construction du statut des fonctionnaires, cette grande avancée démocratique que nous, agents de la fonction publique, continuons chaque jour de faire vivre, en dépit des attaques portées.

Le vote CGT, c'est l'occasion de s'exprimer et d'affirmer qu'un autre choix de société est souhaitable et possible. Le vote CGT, c'est s'opposer aux choix politiques qui défont les conquêtes sociales des salariés et agir pour une société plus juste.

la CGT se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP et pour s'assurer qu'elle pourra assumer son rôle au cœur de notre État.

Nos propositions, nos valeurs et nos convictions fondent notre action. L'avenir de nos métiers est plus que jamais menacé et la nécessité de soutenir un syndicalisme de combat est plus que jamais nécessaire.

Prolongez la lutte dans les urnes, votez et faites voter CGT !

Estelle MOLLO GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT Finances publiques 31



Agenda

- 14 novembre : CAPL A liste d'aptitude de B en A**
- 16 novembre : CAPL B liste d'aptitude de C en B**
- 20 novembre : Comité technique local**
- 22 novembre : CHSCT**

Du 29 novembre au 6 décembre : élections professionnelles par vote électronique



Sommaire

- Page 2-3 : Comité technique local (CTL)**
- Page 4 : Interview d'Estelle MOLLO-GENE**
- Page 5 : Commissions administratives paritaires locales (CAPL)**
- Page 6 : Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) / Conseil départemental d'action sociale (CDAS)**
- Page 7 : Modalités du vote électronique**
- Page 8 : Actions 2014 - 2018**



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr



Compte rendu de mandat des élus CGT

Ces dernières années, nous avons été confrontés à une accélération des restructurations, des réorganisations et des fermetures de services, au travers, notamment, de la démarche stratégique.

C'est dans cette instance, organe politique par excellence, que peuvent être exprimées officiellement les revendications des personnels et, bien entendu, la voix de la CGT. C'est pourquoi la position de la CGT est systématiquement débattue dans la section syndicale.

Les élus en CTL ne sont pas des permanents. Ils sont issus de différents services et sites. Chaque élu avait un mandat exclusif sauf un qui fait le lien avec le CHSCT. Nous avons décidé de ne pas faire de différence entre titulaires et suppléants. Tous les élus siègent.

Tous les documents préparatoires au CTL sont envoyés aux syndiqués par la section. Les CTL sont nombreux (une moyenne de quinze par an) avec des ordres du jour pléthoriques et des documents dont la maigreur est de plus en plus affligeante.



En 2017, le temps alloué à la préparation et au compte rendu a diminué de moitié. Dans ces conditions, il est primordial que chacun s'exprime sur son service et participe à la vie de cette instance en apportant des éléments permettant le travail d'analyse et revendicatif.

La CGT propose systématiquement aux personnels concernés de siéger pour témoigner directement et porter leurs revendications, ou, a minima, de faire parvenir une contribution à nos élus. Au cours du mandat, un des directeurs a limité autoritairement le nombre d'experts pouvant siéger au CTL. Cette attitude témoigne du refus de dialogue social de notre direction locale.

La rédaction systématique de compte-rendus permet de mettre en lumière nos combats, de faire entendre la voix des personnels, de porter leurs revendications et de garder une trace des débats.

Il est important de faire savoir que les agents de notre administration ne sont pas des moutons prêts à supporter toutes les décisions de restructurations, d'abandon de missions et autre casse du service public sans broncher. Tous ces changements dégradent les conditions de travail et nuisent à la vie des agents dans les services.

Mais les instances officielles ne suffisent pas.

C'est dans son combat au quotidien, par différents moyens et dans différents lieux, que la CGT réussit à faire entendre la voix des personnels, parvient à faire reculer les mauvaises réformes et gagner sur les revendications.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



Les candidats CGT au CT local

CoGiTo 31 N°7 Novembre 2018



Comité Technique Local Élections du 29 novembre au 6 décembre 2018

Les élus CGT sortants au comité technique local en Haute-Garonne ont eu pour ligne directrice la défense des personnels et les missions qu'ils exercent. Parce que les faits démontrent que cette défense ne se fait pas simplement lors d'une réunion institutionnelle mensuelle avec le directeur régional, nous avons toujours préparé nos dossiers avec les personnels concernés, en leur transmettant les documents de préparation, en nous rendant dans les services.



Estelle MOLLO-GENE
Jean-Marc SERVEL
Marie-Christine LAINÉ
Daniel AUTHIER
Rachel TISNÉ BRISON

Jean-Marc SALÈRES
Pierre-Emmanuel BENZAKEN
Stéphane BOY
Julie FAUVEL
Jorge DEVECCHI

Béatrice SOULANE
Nathalie POURTAU
Véronique CALMELS
Hélène VINCENS
Marie-Thérèse SERENA

Brigitte DIMOUCHY
Ghislaine RÉMY
Boris BEAUDOIN
Michèle ALARCON
Christiane GOBBI

Le vote CGT, c'est le premier acte de résistance aux contre-réformes qui pleuvent sur les salariés, notamment CAP 2022, la volonté d'en finir avec le statut de la Fonction publique, les dizaines de milliers de suppressions d'emplois programmées et à venir, la menace de la fin de la séparation ordonnateur / comptable, le gel de nos salaires, la réforme des retraites ...

Les 13 femmes et 7 hommes qui ont fait le choix de vous représenter ont pris l'engagement de vous défendre par la sauvegarde de nos missions (sans qui la DGFIP disparaîtra), nos statuts et nos droits et garanties. Donnons-nous les moyens de lutter contre la liquidation de nos missions et pour un choix de société plus juste, respectueuse de l'humain.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr



QUESTIONS À ...

Estelle MOLLO-GENE

Co-secrétaire de la section CGT Finances publiques 31

Tête de liste pour le Comité Technique Local (CTL) et pour la CAPL des contrôleurs 1ère classe.



CoGiTo 31 N°7 Novembre 2018

Peux-tu te présenter ?

Estelle MOLLO-GENE : J'ai commencé ma carrière à Paris à l'âge de 20 ans en 1996. Je suis arrivée à Toulouse en 2004 et, actuellement, je suis en poste au SIE de Toulouse Nord-Ouest. J'ai effectué deux mandats de CAP nationale C pour la CGT de 1999 à 2005. J'assure la coordination des CAP Locales A, B et C et j'interviens régulièrement en tant qu'experte en CTL et CHSCT. Je suis co-secrétaire de la CGT Finances publiques 31.

Une jeune femme tête de liste pour le CTL, est-ce une nouveauté pour la CGT ?

E M : Les collègues femmes représentent les deux tiers de nos effectifs. Aussi, c'est une volonté de notre organisation syndicale de faire un maximum de place aux femmes. Sur nos sept listes locales (CTL et CAPL), cinq têtes de listes sont des femmes, dont quatre ont moins de 45 ans.

Nous avons voulu aussi renouveler nos candidats: sur nos six élus sortants CTL (titulaires et suppléants), seuls deux se représentent en position éligible.

Quel est, pour toi, le rôle de l' élu ?

E M : Un élu CGT doit être aux côtés des collègues afin d'assurer leur défense individuelle et collective. Il veille au respect par l'administration des règles collectives de droits et garanties des agents. Pour cela, nos futurs élus suivront des formations leur permettant de maîtriser les différents dossiers face à la direction. Les CTL et les CAPL sont préparés et les comptes rendus publiés par nos élus. Tout se fait dans la transparence, il n'y a pas de discussion officieuses, en parallèle, avec la direction.

Nos élus portent les revendications de la CGT et peuvent s'appuyer sur notre organisation

confédérale, permettant de mutualiser nos actions et nos savoirs, notamment avec les autres syndicats CGT de la Fonction publique.

Quels sont les enjeux du vote CGT ?

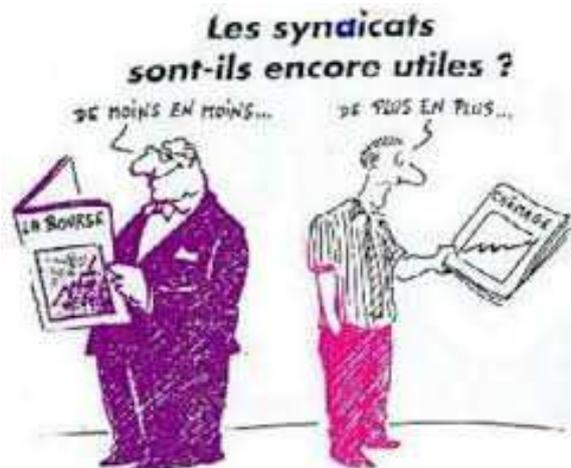
E M : Plus le vote en faveur de la CGT sera important, plus nos élus seront légitimés pour défendre les collègues des Finances publiques et auront les moyens de le faire. La CGT est un syndicat combatif : dernièrement la trésorerie de BAZIÈGE a été sauvée grâce à l'action des seuls militants de la CGT, aux côtés des élus et de la population. C'est aussi un syndicat qui est force de proposition, avec, par exemple, la demande de création d'un centre des Finances publiques au Nord de Toulouse.

La CGT porte également des revendications bien précises au niveau des règles de mutations et d'évaluation, afin d'obtenir de nouveaux acquis.

Plus globalement, la CGT propose un véritable projet alternatif à la casse des services publics et celui-ci ne pourra être porté haut et fort que si les collègues se l'approprient par leur vote en faveur de nos listes.



Nous contacter :
Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

CoGiTo 31 N°7 Novembre 2018



Les CAPL sont compétentes en matière de recours d'entretien professionnel de 1^{er} niveau, de **liste d'aptitude, de mouvement local et de refus de temps partiel (très rares)**.

Les nouvelles modalités de fonctionnement des CAPL mises en œuvre à compter de 2017 ont rendu plus difficile le rôle des élus en CAPL, notamment le non-remboursement des frais de déplacement pour les représentants suppléants sans voix délibérative, la limitation des autorisations d'absences accordées pour la préparation et le compte rendu des réunions et le nombre d'experts limité à un par siège de titulaire et deux pour les plus grandes DRFiP.

La CGT défend tous les dossiers de ses adhérents mais aussi de non adhérents qui en font la demande. Chaque CAPL est l'occasion pour la CGT de porter ses revendications tout en veillant au respect strict des droits individuels et collectifs des agents. Les CAPL sont préparées en respectant la confidentialité des situations personnelles.

Chaque CAPL fait l'objet d'un compte rendu qui est mis en ligne sur notre site internet et envoyé à chaque adhérent. Des informations sont régulièrement transmises par mail aux adhérents concernant le calendrier des CAP, les publications des instructions, les nouveautés des règles de gestion, les demandes de la CGT à la DRFiP (par exemple : modification de dates prévues par l'administration).

Chaque nouvel arrivant dans le département est informé par mail des dates des CAPL des mouvements locaux et reçoit les coordonnées de nos élus. Les élus CGT se réunissent à l'occasion de la publication des instructions des entretiens professionnels et des mutations afin de répondre aux attentes des adhérents et des collègues.

DIALOGUE SOCIAL



En ce qui concerne les CAPL des recours d'entretien professionnel, la complexité de la procédure d'appel, avec la création d'un recours obligatoire auprès de l'autorité hiérarchique avant la saisine de la CAPL (ou CAPN selon les grades) et la mise en place, pour les contrôleurs, de la suppression des réductions d'ancienneté, ont entraîné une baisse du nombre des recours, en décourageant les agents.

Les représentants CGT ont rappelé, pourtant, l'importance que prend le contenu des autres éléments de l'évaluation, en l'absence de réduction d'ancienneté, notamment en cas de candidature à la liste d'aptitude pour le grade supérieur.

Par ailleurs, ils veillent à ce que cette instance reste, à travers la défense des dossiers, un lieu de débats sur les dysfonctionnements des services que révèlent souvent ces recours.

Quant aux CAPL de mutations, les élus CGT sont intransigeants sur le respect des règles de mutation et d'affectation des agents selon les règles de l'ancienneté administrative (mouvement mécanique), face au retour de gels de postes et des emplois restés vacants.

L'évolution des règles de gestion et la recrudescence de postes profilés nécessitera une vigilance accrue des élus en CAPL. Cette instance va notamment prendre une importance accrue du fait de l'affectation des collègues au département.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Le processus de démantèlement des services publics, dont notre ministère est un modèle, conduit à la dégradation des conditions de travail et de santé des personnels. **Dès lors le CHS-CT 31, organisme interministériel, a une importance particulière, la représentation syndicale étant fonction des élections professionnelles.**

Les restructurations/fermetures des services ont induit un nombre important de réunions statutaires et de groupes de travail, notamment sur les accidents de services, des visites de sites, et les nombreux points sur des projets immobiliers.

La CGT, dénonçant cela, s'est opposée, souvent seule, aux directions refusant d'accompagner ces réformes. Cette position a rendu parfois difficiles nos relations avec les autres syndicats, freinant la mobilisation des agents concernés par lesdites restructurations des services.

Sur les situations de souffrances au travail, la CGT a, par exemple, accompagné les personnels d'un service pour enclencher un droit d'alerte suite au comportement inacceptable d'un chef de service. Un CHS-CT exceptionnel, demandé par les seules CGT et FO, a pu faire la lumière sur les causes du problème et normaliser la situation.

Mais les directions locales font obstacle au fonctionnement normal du CHS-CT: fiches d'impact rédigées « a minima », absence de saisine de l'ISST et de la médecine de prévention, volonté d'évacuer tout débat sur les conditions de travail, traitement des droits d'alerte à géométrie variable...

Par contre, elles pratiquent, notamment la DRFiP 31, l'affichage dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail... sauf pour obtenir des crédits du CHS-CT afin de financer des travaux, souvent hors champs de celui-ci, cherchant dès lors la caution des syndicats.

Pour autant, l'activité de la seule CGT au sein du CHS-CT 31 a permis, notamment par la saisine du Tribunal administratif et de l'inspection du travail, la remise en cause des projets comme les fermetures de plusieurs bureaux des douanes dans notre région.

Ces actions, menées par la pugnacité, la disponibilité et les connaissances des militants CGT au sein du CHS-CT 31, montre, qu'**avec plus de représentation CGT, l'action au sein du CHS-CT sera encore plus efficace.**

Le **Conseil départemental d'action sociale (CDAS)** est l'instance chargée de répartir les crédits qui lui sont alloués dans le cadre du **Crédit d'action locale (CAL)**.

Le CAL permet le financement des interventions des professionnels auprès des agents (avocats, notaires, conseillers en économie sociale et familiale, psychologues), de l'arbre de Noël (spectacle, chèques cadeaux), de conférences « santé publique » et la participation aux sorties et actions envers les actifs et les retraités.

Vos représentants CGT Finances :

- participent activement au suivi du **restaurant de Muret**. Depuis le début de l'analyse menée au sein du CDAS, nous n'avons cessé de porter la revendication pour une restauration collective de qualité, sur place, en lien avec l'association



gestionnaire et les collègues du site. La restauration est, pour nous, partie intégrante de la qualité de vie au travail et du bien-être des salariés et relève de la santé publique ;

- travaillent sur des propositions de **sorties** tournées vers le plus grand nombre, actifs et retraités, avec l'objectif d'une participation de l'action sociale modulée en fonction des revenus des participants ;

- veillent à ce que les collègues puissent être informés et puissent participer aux **journées d'information** organisées par les assistantes sociales ;

- vont être associés en 2019 au projet d'un nouveau programme de **logements** ministériels sur l'agglomération toulousaine, à partir de propositions de l'**ALPAF** ;

- veillent au bon déroulement de l'acheminement des enfants qui partent en colonies EPAF : **suite aux problèmes de l'été 2017 (trajets Toulouse-Paris effectués en bus occasionnant des retards pour les transits), nous avons fait remonter les observations des parents concernés à la délégation et à nos représentants au CNAS ;** suite à cela, une délégation d'EPAF est venue participer au CDAS 31 début 2018. Suite à un audit réalisé cette année, des améliorations sont attendues pour 2019.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr





MODALITÉS DU VOTE ÉLECTRONIQUE



CoGiTo 31 N°7 Novembre 2018

Comment voter pour la CGT ?

Les élections professionnelles 2018 se dérouleront du **29 novembre au 6 décembre**.

Cette année, la particularité de ces élections est la mise en place du **vote électronique**.

Ce vote électronique n'était pas le choix de la CGT ! Beaucoup de questions se posent sur la confidentialité du vote, même si la direction s'est empressée de démentir tout doute éventuel. De plus, on peut redouter que ce changement de modalité de vote affecte le taux de participation (qui est traditionnellement très élevé à la DGFIP puisqu'au-delà des 85 %). En effet, le vote électronique, instauré pour la première fois en 2014 dans l'Éducation nationale, avait entraîné une baisse plus que sensible de la participation.

Aussi, la CGT Finances publiques a décidé d'axer sa campagne, en priorité, pour inciter un maximum de collègues à voter. Un représentant du personnel aura toujours plus de légitimité s'il est élu avec 90 % des suffrages qu'avec 60 % !

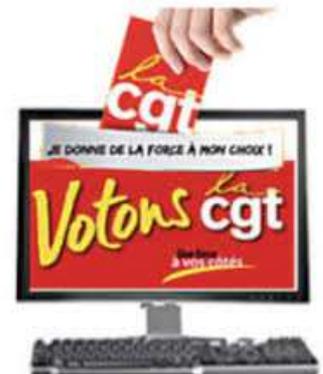
Vous trouverez, ci-dessous, le calendrier électoral et les modalités de vote :

- À compter du **29 octobre 2018** et afin de pouvoir voter, chaque collègue devra **créer son compte « électeur »** via un lien reçu par mail à l'aide d'un code d'activation. Il créera son propre **mot de passe** qui lui permettra d'accéder à son **espace « électeur »** (de la même façon que sur l'ENSAP chacun peut consulter ses bulletins de salaires ou trouver son compte individuel retraite). Il pourra alors vérifier ses informations personnelles et consulter les scrutins pour lesquels il est électeur. Ce mot de passe lui permettra également de **voter depuis son ordinateur professionnel** mais aussi, s'il le souhaite, de son **smartphone** ou de son **ordinateur personnel**.

- Les professions de foi et les listes des candidats seront consultables sur Ulysse 31 à compter du **29 octobre 2018** et dans l'espace « électeur » à partir du **12 novembre 2018**.



L'ouverture du vote aura lieu le 29 novembre à partir de 7h00 et se déroulera jusqu'au 6 décembre, 17h00.

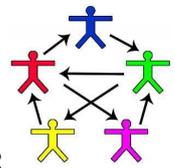


Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

ACTIONS 2014 - 2018

CoGiTo 31 N°7 Novembre 2018



Publié le 23/03/2017 à 14:15, Mis à jour le 23/03/2017 à 17:15
Rassemblement de soutien aux salariés grévistes chargés de l'entretien à la Cité administrative
 Société

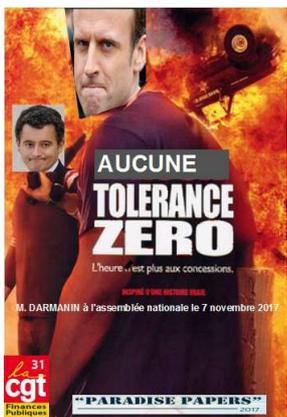


80 fonctionnaires environ sont venus apporter leur soutien aux agents d'entretien de la Cité administrative. /Photo Thierry Bordes

Mobilisés depuis le 10 mars, les salariés du groupe ISS chargés de l'entretien de la Cité administrative poursuivent leur mouvement de grève. Ce jeudi midi, environ 80 fonctionnaires sont venus leur apporter leur soutien et applaudir leur courage lors d'un rassemblement devant le bâtiment A de la Cité.



En juillet dernier, les élus, la CGT et la population s'étaient mobilisés



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
 Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

